

qui n'a jamais été ni envisagée ni désirée et dont les conséquences seraient considérables.

Il est bien évident que le ministre de l'Agriculture est partisan de la gestion de l'offre agricole. Il a résumé sa position dans le discours qu'il a prononcé cette année à Kelowna, en Colombie-Britannique; il a déclaré: «Le système de libre marché n'a pas avantagé les producteurs agricoles... le système de la libre entreprise n'a jamais été une réalité dans l'agriculture au Canada. Jusqu'à présent, la meilleure chose que nous ayons trouvée est un système de gestion de l'offre. Je suis en faveur de la gestion de l'offre et j'entends continuer à la préconiser». Je me demande comment il peut affirmer cela. Moi aussi, je suis partisan de la gestion de l'offre, mais d'une gestion qui serait réalisée au niveau du producteur: c'est un quart de million de producteurs qui pourraient prendre les décisions qui s'imposent, non pas une poignée de personnes.

La Communauté Économique Européenne voit d'un bon œil la gestion des ressources depuis des années, mais son agriculture est dans la pagaille. En URSS, l'agriculture est totalement contrôlée depuis la première guerre mondiale et il est résulté que d'une position excédentaire qu'elle occupait, elle est à présent en position déficitaire, tout au moins en ce qui concerne ses produits agricoles. Ce sont les États-Unis qui détiennent de loin la position mondiale la plus favorable à ce sujet bien que sa politique agricole ne repose certes pas sur la gestion des ressources. On donne aux producteurs les meilleurs renseignements possibles et c'est à eux ensuite de prendre leurs décisions.

Il est intéressant de remarquer que, alors que notre récolte de blé annuelle a été en moyenne, pour les 5 dernières années d'environ 500 millions de boisseaux, nous avons exporté en moyenne 470 millions de boisseaux par an et utilisé chez nous 170 millions de boisseaux, ce qui fait un total de 640 millions de boisseaux. D'après ces chiffres, on constate un déficit d'environ 85 millions de boisseaux chaque année. Quels que soient les sentiments des scientifiques à l'égard des tendances à long terme de notre climat, ils s'accordent à dire que le monde entier entre dans une période où les conditions climatiques pourraient être très variables ce qui rend la planification de la production agricole extrêmement difficile. A moins que nous ne bénéficions de circonstances particulièrement favorables et que nous produisions en 1976 une récolte de haute qualité et particulièrement abondante, la Commission canadienne du blé devra être extrêmement prudente en ce qui concerne ses ventes à l'étranger.

Nous autres Canadiens semblons souvent nous prendre pour des boys scouts en essayant de faire notre B. A. c'est-à-dire ouvrir les portes du Canada à toutes les marchandises étrangères et vivre sur l'exportation de nos produits bruts. C'est ce principe qui a été suivi du temps du gouvernement Pearson soit dit en passant, par ceux-là mêmes qui ont cédé et accordé pour la première fois des augmentations de salaire de 30 p. 100. Mais la question à présent est celle-ci. Les produits agricoles canadiens sont-ils vendus en échange de produits industriels? Je m'inquiète de voir nos tarifs douaniers extrêmement bas et dépassés permettre l'entrée de produits alimentaires étrangers qui peuvent inonder le marché canadien et nuire à nos producteurs. Prenons l'exemple des fèves soja en provenance des États-Unis qui entrent au Canada en franchise alors que le soja expédié du Canada aux États-Unis est soumis à un droit de 60c. le boisseau.

L'année dernière, l'Ontario avait un excédent de pêches. Si les pêches en boîtes sont exportées aux États-Unis, les droits de douane sont d'environ \$1.90 la caisse, alors que les

### Subsides

droits que fait payer le Canada sur les pêches américaines sont de 63c. seulement la caisse. Le Canada laisse entrer du maïs du sud de la frontière en imposant 8c. le boisseau alors que les exportateurs canadiens doivent payer 25c. pour exporter leur maïs.

Nous en sommes maintenant arrivés à un point au Canada où les seuls produits que nous puissions mettre sur les marchés internationaux se limitent aux céréales et aux oléagineux. Nous vendons bien sûr certains produits aux États-Unis et de petites quantités de porc au Japon, mais à part cela, notre place est très restreinte sur les marchés internationaux. L'agriculture a besoin d'aide, de beaucoup d'aide.

Après tout le bruit qu'on a fait autour de la nouvelle loi relative à la Société du crédit agricole, que voit-on? On voit le gouvernement faire complètement marche arrière. Nous en sommes maintenant au point où seuls les agriculteurs faisant la preuve d'une extrême nécessité peuvent être admissibles à des prêts de la SCA pour l'année 1976-1977. Les prêts accordés baisseront de 42 p. 100 cette année pour atteindre le montant de 370 millions environ, comparé à 641 millions de dollars pour l'année dernière. Je ferai remarquer que sur l'ensemble des prêts accordés l'an dernier, environ les deux tiers le furent aux agriculteurs de moins de 35 ans, ce qui est exactement l'objectif visé par la loi.

Il est sûrement temps que nous fassions une distinction dans notre pays entre les activités économiques comme l'agriculture, qui produisent des denrées, et celles qui n'en produisent pas. J'ai fait remarquer à bien des reprises à la Chambre que nos hauts fonctionnaires traitaient dédaigneusement le commerce. On n'attache aucune importance réelle à la commercialisation. Il n'y a pas de motivation. Il suffit de considérer les excédents actuels de lait en poudre. Je ne doute pas un instant que si l'on avait pris la mesure appropriée au moment où commençaient à s'accumuler les stocks, on n'aurait pas eu beaucoup de difficulté à les liquider sur les marchés mondiaux.

Récemment, monsieur le président, un pas important a été franchi dans le domaine des relations de travail par les ports de la côte ouest du Canada. C'est la substitution de l'arbitrage volontaire aux grèves perturbatrices et aux lock-out. Les manutentionnaires de grain et les compagnies d'éleveurs ont accepté la médiation en vertu d'un processus d'arbitrage qui garantit l'acheminement ininterrompu du grain des Prairies dans ces ports, du moins en ce qui concerne les travailleurs et la direction de ce secteur du grain. Il est significatif de noter que le gouvernement n'a pas fait preuve de la moindre initiative dans ce domaine. Après une longue période de relations insatisfaisantes entre patrons et employés, il n'a su qu'imposer un règlement du conflit. Nos clients, notamment le Japon et la Chine, se sont plaints amèrement des retards accusés dans les expéditions de grain. Le port américain de Seattle a profité du commerce que nous avons perdu.

Le succès de la toute récente décision des travailleurs et de la direction est importante pour tout le Canada. C'est la première fois qu'une grande industrie relevant de la compétence fédérale accepte la procédure de l'arbitrage-médiation. Un certain nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre ont fait démarrer le projet. Six d'entre nous se sont rendus à Vancouver et ont rencontré les parties intéressées pour connaître les faits, évaluer les sentiments de part et d'autre et essayer de concilier les parties. Le gouvernement fédéral a attendu 14 mois avant d'intervenir.

L'évaluation foncière est une autre question qui préoccupe beaucoup les agriculteurs. En décembre 1971 il y a eu le jour de l'évaluation car, comme les députés le savent,